



Genève, le 14 août 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du développement économique

COVID-19: l'Etat met Airbnb et les hôtels genevois sur pied d'égalité

Airbnb vient de signer un accord avec le département du développement économique (DDE) pour prélever automatiquement la taxe de séjour cantonale. Le mécanisme entièrement numérisé, qui entrera en vigueur le 1er septembre 2020, doit contribuer à ce que le secteur touristique genevois se relève de la crise engendrée par la pandémie.

Airbnb rejoint les efforts de promotion de la destination Genève. A partir du 1er septembre 2020, la plateforme de réservation de logements entre particuliers percevra à son tour les taxes de séjour auprès de ses hôtes, pour chaque nuitée réservée dans le canton.

"Nous sommes fiers de travailler avec le canton de Genève sur un processus de collecte entièrement numérique qui, non seulement réduit considérablement la charge de travail administratif pour tous, mais permet également de soutenir un tourisme sûr et durable", déclare Kathrin Anselm, directrice générale pour la zone DACH (Allemagne, Autriche et Suisse) et l'Europe centrale chez Airbnb.

Un seul et même régime

Airbnb est la première plateforme de réservation d'hébergement en ligne à signer un accord sur la taxe de séjour avec le canton de Genève, lequel permet notamment d'assurer le transfert direct des montants perçus aux autorités, sans aucuns frais. L'Etat, sous l'impulsion du département du développement économique (DDE), avait préalablement créé la base juridique d'une telle coopération en réformant sa législation sur le tourisme datant de 1994.

"La nouvelle loi, acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre dernier, a considérablement simplifié le processus de perception de la taxe de séjour pour les usagers, les prestataires et l'administration. Elle a aussi introduit une égalité de traitement entre l'ensemble des acteurs de l'hébergement à Genève, qu'ils soient traditionnels ou issus du numérique", précise Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DDE.

Auparavant, la taxe de séjour variait entre 1,65 franc et 4,75 francs, selon la catégorie d'hébergement. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, un montant cantonal unifié de 3,75 francs - hormis les campings qui bénéficient d'une exception à 2,50 francs - est prélevé sur chaque nuitée.

Une réponse innovante à la crise

Les revenus désormais générés par la contribution fiscale d'Airbnb profiteront directement à l'économie genevoise et au tourisme, un secteur particulièrement fragilisé par la crise

économique découlant de la situation sanitaire actuelle. "Cela pourrait représenter, selon nos estimations faites avant la pandémie, à une rentrée supplémentaire de 500'000 francs par an pour l'Etat. Autrement dit, le canton aura plus de moyens pour promouvoir et vendre la destination Genève en tant que lieu de tourisme de loisirs et d'affaires, ce qui aura un impact favorable sur la création d'emplois", souligne Pierre Maudet.

Cet accord entre Airbnb et le canton de Genève marque déjà la huitième coopération avec un canton suisse, la plateforme d'hébergement ayant déjà conclu des accords similaires avec Lucerne, Zurich, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Zoug, Schaffhouse et Fribourg.

Airbnb collabore fiscalement avec plus de 500 gouvernements, régions et organisations touristiques dans le monde entier. À ce jour, la plateforme d'hébergement a déjà collecté plus de 2 milliards de dollars de taxes liées au tourisme dans le cadre de ces accords à l'échelle mondiale.

Pour tout complément d'information:

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département du développement économique, par l'intermédiaire de M. Dejan Nikolic, DDE, T. 079 416 84 10